

2°. Pendant la séance, tous les membres devront être assis et découverts; le plus grand silence sera observé afin de ne pas nuire aux délibérations.

3°. Les vôtés seront enrégistrés lorsque cinq membres l'exigeront.

4°. On ne s'écartera pas de l'ordre prescrit par les procédés du jour à moins que le contraire ne soit sanctionné par la majorité des membres présents.

5°. Aucun membre ne pourra parler plus de deux fois sur la même question sans en recevoir la permission du président.

6°. Lorsqu'un membre parlera sur une question, il se lèvera et s'adressera respectueusement au président, il se bornera à la question et évitera toute personnalité. Quand plusieurs se lèveront pour parler en même temps, le président décidera qui aura droit de priorité.

---